

**Origines des militaires grecs au sein de
l'armée ottomane dans la Province tunisienne
au cours du XIX^{ème} Siècle**

The Greek Military Origins in the Ottoman
Army in the Province of Tunisia during the

Dr. Hamdi Sonia

Université de Sfax

Tunisie

hamdiyasmine21@yahoo.fr



Origines des militaires grecs au sein de l'armée ottomane dans la Province tunisienne au cours du XIX^{ème} Siècle

Dr. Hamdi Sonia

Résumé:

Les Turcs Ottomans ont instauré leur pouvoir dans la Province de Tunis en 1574 . Ils ont édifié leur présence et consolidé leur autorité grâce à l'armée de Janissaires. Ces soldats étaient d'origines culturelles, ethniques et d'appartenances géographiques hétéroclites. Nombreux étaient les membres de ces militaires d'origines grecques. Ils ont été expatriés des Îles Grecques dès l'enfance, dans des circonstances variées. Ils ont été éduqués et entraînés dans l'armée.

En référence aux registres des militaires Hanéfites, pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, dans Province de Tunis, les origines géographiques des unités grecques comptaient 850 soldats. Ces membres portaient des noms qui faisaient référence à leurs origines des Îles aux titres de «Khaniali» (La Cnée), de «Rodslı» (Rhodos), de «Sirozlı» (Cyrus) et de «Crètelı» (Crète).

Des noms de militaires dans l'armée ottomane portant le surnom de Grec étaient fréquents, ce qui laisse percevoir l'importance de l'effectif grec dans l'appareil militaire Ottoman connu sous le nom de l'armée des Hanéfites à la Province de Tunis pendant le dix-neuvième siècle. Ceci concorde avec les origines des Janissaires et des Mamlouks dans les années soixante-dix du seizième siècle, lors de leur arrivée dans le pays.

Mots-clés. Grèce - Militaires Hanéfites - Province de Tunis - Le Dix-neuvième Siècle - Origines.

Abstract:

The Ottoman Turks settled in the Tunisian province (“Eyala”) in 1574, which required them to strengthen their authority by building a governing apparatus through the use of diverse military forces of different ethnicities and geographic origins. Among them were soldiers of Greek origin, who were brought in through various means from Greek islands as children to be raised and trained as part of the military.

Based on the statistical records of the Hanafi soldiers in the first half of the 19th century, the geographic origins of the Greek military units were identified, totaling 850 soldiers. They were named after their island origins, such as “Khaneyali” (Chania), “Rodosli (Rhodes),” “Syrozli,” (Syrus) and “Kritli” (Crete). There were also soldiers in the Ottoman army who had Greek surnames in their titles, indicating the numerical importance of the Greek military within the Ottoman military apparatus known as the Hanafi soldiers in the Tunisian province during the 19th century. This is consistent with the origins of the Janissaries and Mamluks in the 16th century when they migrated to the country.

Keywords: Greece - Hanafi soldiers - Tunisian province - 19th century - Origins

1–Introduction:

La Tunisie, qui a toujours été un accès de passage pour les minorités qui transitaient à travers les rives de la Méditerranée, a également présenté un bon refuge pour ces variétés raciales et ethniques. Dans le dessein de s'imposer dans le nouveau territoire conquis, le pouvoir ottoman a eu besoin d'un nombre de mécanismes et d'outils politiques susceptibles de soumettre le potentiel humain et géographique à son autorité. Il s'agissait, en fait, de mesures militaires et administratives, pour la plupart collagènes, d'un caractère proprement ottoman.

Le nouveau régime, qui a paru dans la Régence de Tunis depuis le XVI^e siècle avec l'arrivée des turcs ottomans, s'est amélioré tout au long des Temps Modernes. La structure du pouvoir politique s'est consolidée grâce à une armée ottomane d'inspirations et d'origines géographiques multiples. Nous parlons précisément ici des militaires grecs, objet de notre recherche. La mission de cette armée consistait au contrôle de l'espace local et à la gestion de ses ressources. Pour voir clair dans ce système militaire nous sommes tenus de dépister son évolution tout au long de l'ère des Husaynides de 1705 à 1881.

L'investigation dans le moment historique de la formation de l'armée grecque et dans ses origines sous les Husaynides sous la Régence de Tunis, nous donne l'occasion de nous poser tant de questions à propos de ces militaires et leur statut dans l'armée ottomane au cours du XIX^e siècle. Aborder de cette problématique nous a amenés à poser tant d'autres questions : Qui sont les militaires Grecs ? Quel était leur statut dans la province tunisienne ? Quelles étaient les origines de ces militaires ? Quels étaient leurs grades ?

2–Les militaires Grecs dans la littérature historique:

2-1- Les illustrations historiques:

Dans le but de consolider le pouvoir du nouveau régime, Sinen Pacha a nommé un représentant du Sultan Ottoman nommé : Pacha. À son arrivée, ce représentant du Sultan s'est installé à la Casbah. Une compagnie de Janissaires¹ y était déjà. Le pouvoir politique de ce nouveau régime était sans doute marqué d'un caractère militaire.

1- Pierre Dan, Histoire de Barbarie et de ses corsaires, Paris, 1637, p.150.

La force armée au service du pouvoir politique ottoman, celle des Janissaires, a été instaurée au début du XIV^e Siècle. À l'époque, L'Etat ottoman a formé un corps militaire officiel soumis à des règlements rigoureux connu sous le nom de «Janissaire» ou «Yeniçeri»¹. Ce qui voulait dire ; «la nouvelle force²» ou «la nouvelle armée». L'historien français Robert Mantran signalait que cette compagnie militaire nommée «Yeniçeri» se composait, à l'origine, de membres enlevés, dès leur enfance, dans des circonstances différentes, de l'Europe de l'Est, des Îles Grecques et du Pays du Caucase. Ces enfants sont par la suite soumis à un entraînement militaire très spécial accompagné d'une initiation aux valeurs musulmane³.

Ce régime militaire rassemblait les enfants nés de familles chrétiennes. Il les faisait croître dans une atmosphère islamique et militaire, loin de leurs lieux de naissance. Quand ils rejoignaient le corps de l'armée, ces enfants ne connaissaient pas d'autre père que le Sultan Ottoman et n'avaient pas d'autre métier que le combat et le sacrifice de soi.

Ces enfants rejoignaient les écoles militaires à un âge prématuré entre 10 et 15 ans, parfois même avant. Ils s'intégraient très rapidement dans l'idéologie islamique. Leur initiation aux actes militaires ne commençait pas avant l'âge de 12 ans. On les appelait : «ağmuī aūğlāan», ce qui veut dire : «les enfants étrangers»⁴.

Tout au long de l'ère ottomane, nombreux gouverneurs de la Régence de Tunis (tālāī tūnus) étaient d'origines grecques. Le régime Ottoman dans la province tunisienne avait, dès le début, un caractère militaire qui a perduré sous la dynastie des Mouradites. Avec les Husseinites, la situation a un peu changé. Quoiqu'il soit lui-même militaire d'origine grecque

1 -Janissaire : nom français : une déformation du turc Yeniçeri. Yeni signifie : « Nouveau- Nouvelle ». çeri signifie : «ordre, groupe, mélice. Le mot turc Yeniçeri signifie :« nouvelle milice, nouvelle troupe, nouvel ordre.». Le terme référait au nouveau corps militaire créé en 1334 par Orkhan,(1362-1326) le fils d'Osman
1er. Voir à ce sujet: Nzār Qāzān, Slāṭīn bnī ṭmān bīn qṭāl al-'aḥūṭ wālfntī al-inkšārīṭ, lbnān, 1992, tome 1, dār al-fkr al-lbnānī, p.19.

2- Mohammed Hedi Chérif, «Témoignage du Mufti Qasim 'Azzum sur les rapports entre Turcs et Autochtones dans la Tunisie de la fin du XXI siècle », in Cahiers de Tunisie, tome XX, 1ère et 2ème trimestre, n° 77 – 78, 1978, p.39.

3- Robert Mantran, Histoire de la Turquie , Paris, P.U.F, 1952, pp.61-62.

4- Nzār Qāzān, Slāṭīn bnī ṭmān, op.cit., p.19.

et qu'il soit lui-même «le nouvel Agha de l'armée», a ainsi cité Al-Mū'nisu¹ de l'historien Ibn Abī Dīnār, le règne d'El Hussein ben Ali (1705- 1740) et de ses successeurs n'a pas été marqué du même aspect militaire.

Le régime des Husseinites s'est distingué de ses prédécesseurs. Hussein Ben Ali Bacha Bey a mis en place les fondements d'un nouveau régime. Il a unifié tout le pouvoir sous son autorité. L'historien Al-Sğāīwr bn tūsuf a rapporté qu'Ali Pacha (1735-1756), durant son gouvernement, a consolidé la présence turque dans le pays par l'introduction massive de nouveaux militaires grecs de l'Est². L'effectif des militaires ottomans pendant le XVII^{ème} Siècle³ était estimé entre quatre milles et sept milles soldats. Sous la régence de Ali Pacha et Hammouda Pacha⁴, le nombre a atteint les neuf milles. Sous le régime de ce dernier Bey, la caste allogène passe au premier plan. Un changement social et militaire s'est alors opéré. Les Mamelouks se sont introduits dans la vie politique et ils ont occupé de hautes fonctions dans le pays⁵. Les officiers dits «grecs de l'Est» ont formé une partie intégrante de la troupe Hanafite pendant le XIX^è siècle.

2-2- La légion des Hanafites

Nous l'avons déjà dit, La légion grecque faisait partie de la compagnie militaire appelée «janissaire» ; cette compagnie se composait de membres enlevés dès l'enfance, de plusieurs manières, de l'Europe de l'Est, des Iles Grecques et des pays du Caucase. Ils reçoivent un entraînement militaire spécial avec une intériorisation des valeurs islamiques. Avec les réformes de l'armée sous la régence des Husseinites, ces membres de la légion grecque ont

1 -Abn abī al-qāsm al-r'īnī al-qīrwānī (Mḥmd al-m'rūf bābn abī dīnār), Al-mu'ns fī aḥbār ifriqīṭ ūtūns, tūns, 1993, ḥqīq mḥmd šmām, mu'ssṭ s'īdān.

- Aḥmd ibn abī al-ḍiāf, Iḥāf ahl al-zmān b'aḥbār mlūk tūns ū'hd al-'amān, tūns, 1965, ḥqīq lgnṭ mn ktābṭ al-dūlṭ llšū'un al-tqāfīṭ, tome 4.

2 -Al-šğīr ibn ūsf, Al-mšr' al-mlki fī slṭnṭ aūlād 'lī al-trkī, tūns, 1998, tqdīm ūḥqīq aḥmd al-ṭwylī, tome 2, p. 272.

3- Jean Pignon, «La milice des janissaires de Tunis au temps des deys», in Cahiers de Tunisie, 1956, p.305.

4 -Ršād Al-imām, Sīāsṭ ḥmūdṭ bāšā fī tūns 1782-1814, tūns, 1980, Mnšūrāt al-ğām'ṭ al-tūnsīṭ, p.190.

5-Idem, p.176.

appartenu au bataillon hanafite, un bataillon de l'armée turque sur qui comptaient les Pachas, puis les Deys et les Beys.

Hanafites est le nom que al-Sādaq Bey attribua au reste des descendants des militaires turcs pour les distinguer des militaires d'origines autochtones communément appelés malikites «... Ce qui reste des descendants des militaires turcs, déjà évoqués, le Bey les a nommés les Hanafites, avec eux les militaires Tabajjs et les militaires de l'armée régulière»¹ affirmait Aḥmad ibn Abī al-Dīāf, historien tunisien.

Les militaires Hanafites se sont installés dans les villes et les cités et ils ont fait partie de la population active. Ils participaient à la vie sociale. Leur situation peu commune de militaires non permanents, combinée aux privilèges auprès du pouvoir central, leur a permis de s'imposer dans tous les secteurs économiques. Les documents des archives prouvent que les militaires hanafites étaient parmi les propriétaires de terrains, les commerçants et les artisans. Ils ont fait tous les métiers dans cette régence². Les exemples des militaires grecs devenus célèbres foisonnent : Ali Rodousli, Mohamed Qarbousli et Mamiche Khanehly³.

Auḥamwad al-Swādiq bāi a réservé un registre pour les militaires Hanafites « dans lequel sont enregistrés, les enfants, les vieux infirmes et les soldats en exercice. Un officier au grade de aḡā était en tête de cette communauté, sous l'autorité directe du ministre de la guerre⁴ ». Le professeur Chibeni Bn Belgith dit que « des registres et des budgets étaient réservés à cette catégorie de soldats. Ils recevaient des salaires et des primes. Même les infirmes parmi eux gagnaient un salaire mensuel de 30 livres. Les membres Hanafites étaient exonérés des impôts, vu leur statut de militaires⁵ ».

Le recrutement des soldats Hanafites n'était pas organisé par des lois systématiques. L'engagement était l'obligation de la communauté, sans pour autant être obligatoirement individuel⁶. Pourtant, pour tout individu recruté, le service n'est pas limité dans le temps. La

1- Aḥmad ibn abī al-dīāf, Ithāf, tome 6, op.cit., p. 55.

2- Archive Nationale Tunisienne, Registre n°3412 .

3 -Idem, Registre n° 3033 .

4- Al-šibānī bnblgīt, Al-ḡīš al-tūnsī fi 'hd mḥmd al-šādq bāšā bāi 1859-1882, zḡwān- šfāqs, 1995, mnšūrāt mu'ssīt al-tmīmī llbḥt al-īmī wālm'lūmāt ūklīt al-'ādāb wāl'lūm al-insānīt bšfāqs, p.137.

5- Idem.

6 -Idem, p.41.

période d'engagement était arbitraire et la fin du service dépendait surtout de l'état de santé du soldat. Le recrutement de nouveaux membres Hanafites dépendait d'un feu vert donné par l'office de ces militaires et l'étude de leurs cas¹.

Les jeunes turcs rivalisaient pour être inscrits dans le registre des Hanafites, même avant l'âge de recrutement. Les exemples à ce titre sont nombreux. Nous avons surtout fait attention à l'existence de soldats Grecs, quoique peu nombreux, qui ont demandé d'être inscrits plus qu'une fois après une première fin du service. Comme est le cas de Iskandar Roudsli, Hanafite de la Mahdia en 1860 et Ibrahim Roudsli, Hanafite de la Capitale en 1870.²

Les soldats qui sont devenus inaptes à cause de la vieillesse, d'un handicap, ou d'une maladie étaient remplacés³. C'était à cette base que se faisait la conscription des nouveaux militaires dans les zones de Sfax et du Sahel. Le Bey a diffusé en Mai 1848 un ordre dans ce sens à tous les magistrats et chefs de divisions au Sahel et à Kairouan. Il était question de recruter des militaires pour remplacer les membres devenus inaptes à la surveillance des frontières. Le Souverain demanda à tous ses auxiliaires de collaborer ensemble et d'imposer le service militaire à tout individu valable⁴. Tous les cas de recrues, de licenciés et autres, étaient transcrits dans le registre de l'armée Hanafite. Ce registre est l'une des ressources fondamentales pour l'étude du système militaire dans la Régence de Tunis en général et, plus précisément, de la division grecque.

2-3- Les Ressources de L'archive

Le fond général des documents de l'Etat Tunisien comprend une collection de documents se rapportant à l'office militaire, c'est-à-dire le corps des militaires Hanafites. Il s'agit, en fait, de la correspondance des dirigeants des affaires militaires dans la Capitale de la régence de Tunis, avec leurs auxiliaires à l'intérieur du pays. Ces épîtres couvraient des listes de noms des militaires Hanafites, de noms de leurs enfants, de leurs affectations suivant les légions, les territoires, les unités, les fonctions et les grades. Le Bey a chargé les dirigeants régionaux

1 -Archive Nationale Tunisienne, Boite 114, Dossier 346.

2- Idem.

3 -Idem.

4 -Ibid, Boite 114, Dossier 348 .

de faire le recensement des habitants à l'âge de maturité, dans le dessein de percevoir leurs «al-i'ānaṭ», leurs contributions : C'est-à-dire, leurs impôts¹.

Nous pouvons classer ces documents relatifs à la division des Hanafites en trois catégories :

-La première catégorie s'intéressait, d'un côté, aux épîtres qui intégraient les Hanafites retardataires dans les registres, et s'intéressait aussi aux certificats d'intégration dans le corps des Hanafites. D'un autre côté, il y a les arrêtés émis de la division Hanafites aux responsables régionaux suite à des enregistrements erronés dans le registre fiscal. Des décrets qui mettaient un terme à des abus pareils ; et ceux qui destituaient des membres parasites aux militaires Hanafites ne sont pas exclus. Ces fraudes avaient pour but de profiter des avantages militaires et fiscaux de cette division.

-La deuxième catégorie consiste à des listes nominales des fils des militaires Hanafites, leurs âges et leur aptitude physique. Parfois, les détails recouvrent les légions où sont mobilisés leurs pères, et jusqu' aux distinctions des frères prédisposés davantage au service militaire dès leur jeune âge. On percevait même les primes des enfants des hanafites orientés vers un avenir militaire.

-La troisième catégorie consistait à un carnet recouvrant le nombre des Hanafites de la Régence de Tunis, classés géographiquement selon leurs légions et administrativement selon leurs fonctions militaires, car ils sont organisés selon leurs cités et leurs quartiers de résidence. Ce troisième type des carnets des militaires Hanafites est l'objet fondamental de notre recherche. Nous nous sommes basés dans notre étude des membres grecs recrutés dans les unités Hanafites sur les carnets suivants : le numéro 3033 le numéro 3045 et le 3071, donc ces carnets nous ont clarifié les caractéristiques du bataillon grec, donc quel est le statut des militaires hanafites et leurs origines ?

1 -Mrād Rqīṭ, "ūṭā'iq ūdfātr dīwān 'skr al-ḥnfiṭ ūdār al-bāšā: mṣādr al-ldimgrāfiā al-tāriḥiṭ", al-mḡlīṭ al-tāriḥiṭ al-mḡārbiṭ, n° 91-92, 1998, p.411.

3– Approche du statut des militaires grecs et de leurs origines dans la régence de Tunis:

3-1- Importance de la Division grecque dans le bataillon Hanafite Ottoman.

La Régence de Tunis était partagée entre l'administration civile et la direction militaire. L'administration civile était à la charge d'al-Gā'id et de ses représentants dans les périphériques. La direction militaire, al wağaq est à la charge des hauts officiers et des militaires wağaq qui sont les Sabihaiya (la cavalerie), les ḥawānib (la garde du Bey) et les militaires Hanafites .¹

Al Wağaq était une administration militaire locale. Elle avait la responsabilité de contrôler l'espace et d'étouffer toute perturbation sociale. Les soldats «participaient aux mḥalwās collectaient les impôts, recouvraient les créances. Ils assuraient la sécurité des villes, celle du Bey al-mḥalwā et ils gardaient les prisons entre autres charges militaires²». Les Wağaqs sont dirigés par des officiers militaires présidés par un Kehia. Chaque Wağaq se constituait d'unités militaires dites «ḥaba'a» ou «aūḍaṭ», avec à la tête un officier au grade de blkbāšī³.

Le nombre des unités militaires d'al Wağaq Tunisien était toujours variable. Il consistait en 150 aūḍaṭs ou habitat⁴ au début de la présence turque ottomane dans le pays, et a atteint 190

1 -Mḥğūb Al-smīrānī, Al-ğīš al-tūnsī (1831-1881), tūns, 2007, mnšūrāt sūtīmīdīā, tūns,ālṭb'ṭ al-āūli, p.126.

2- Al-šībānī bnblğīṭ, Al-ğīš al-tūnsī, op.cit., p.144.

3 -Idem.

4- Le terme «aūḍaṭ» signifie « chambre, habitat ou dortoir ». Elle réfère essentiellement à l'abri des membres d'une famille. Le professeur Tawfiq Al-Bashrouch définit « aūḍat » dans son Encyclopédie de la ville de Tunis comme un mot turc qui veut dire : « une chambre de militaires, un habitat, une tente ». Il s'agit d'une pièce où demeurent les Janissaires ; suivant le jargon d'usage sous l'Empire Ottoman. Essarraj a affirmé que « l'armée tunisienne était constituée de 3 milles militaires affectés en 50 habitats jusqu'au couronnement de Youcef Dey. Celui-ci a recruté mille soldats de plus sous l'influence de sa sédition contre l'Algérie évoquée déjà en 1628. Le Dey a affecté ces nouveaux soldats en 49 aūḍats à l'image du nombre d'aūḍats de la Saltanat Ottomane. Le besoin l'a contraint d'imposer sa demande aux zones de ses sujets ». Le Dey Mustapha Laz 1653-1656 a ajouté un autre habitat. C'était Hammouda Pacha qui a augmenté le nombre des aūḍaṭs de la moitié. Les 200 habitats sont devenus 300 en 1810. Le nombre d'individus dans chacune des chambres était disproportionné. Chaque hanafite au service du Pouvoir appartenait à l'une ou l'autre des aūḍaṭs. Hammouda Bacha, par exemple, appartenait à la chambre N° 138 . Une aūḍaṭ se composait d'un chef, l'aūḍaṭbachi, son second et son consièrge puis la population des soldats.

aūḍāts plus tard. Mustapha Laz (1647-1653) en ajouta 10 chambres pour atteindre le nombre de 200. Dans le cadre d'apaiser l'encombrement des aūḍāts suite à l'augmentation du nombre des recrues, sous Hammouda Pacha, en 1810¹, le nombre des aūḍāts a atteint les 300. Ceci correspondait aux données des sondages du registre «bāš ḥuwāḡaṭ dīwān» daté en 1833. Le nombre des recrues Hanafites enregistrés dans ce document était estimé à 47682 d'origines différentes². Donc, quel était le statut des militaires grecs dans l'armée ottomane ?

Pour une étude historique des données démographiques des militaires Hanafites³ notamment l'armée grecque, nous nous sommes référés à ses registres⁴ qui remontent à la deuxième moitié du XIX^e siècle selon le fond de L'archive Nationale.

Les ressources historiques manquent de précisions quant aux origines de cette caste militaire. Nous manquons de statistiques à propos des origines des Janissaires et de leurs appartenances géographiques. Nous ignorons leurs pays d'origine. Il n'est donc pas exclu que l'investigation dans les origines des militaires Hanafites puisse nous donner une idée plus lucide relative aux horizons d'où viennent les Janissaires, classés sous la catégorie des soldats volontaires de L'Est. Ibn abī dīnār les a nommés : «tā'iff al-mašārqaṭ»⁵, qui sont extradés des Îles Grecques et ramenés dans des circonstances variées⁶.

Les khetyars, les hommes âgés sont les vétérans de la demeure. L'élite des aūḍāṭbachis élit trois d'entre eux qui seront augmentés au grade de Solagat avant de devenir Boulouqbachis. Ils sont appelés Beshāḍāṭs.

1 -Tūfiq Al-bšrūš, Gmhūrīṭ al-dāiāt fi tūns 1591 1675, (tūns 1992 , mḡmūṭ aīām al-nās, aūrbīks), p.55.

2 -Archive Nationale Tunisienne, Registre n°.3054.

3 -Ce qu'on entend par la démographie historique est l'étude des communautés humaines dans le cadre d'un incident historique. Cette branche st apparue dans le cadre de l'ouverture de l'Histoire sur le reste des sciences sociales et humaines. Les sciences annexes à L'Histoire. C'est ce qu'on appelle : « les études intermédiaires ». Nous avons utilisé ce concept en référence à une étude du professeur Murād Ruqāiwṭ.

Cf. Mrād Rqīṭ, "ūṭā'iq ūdfātr dīwān 'skr al-ḥnfīṭ » op.cit., pp.411-414.

4 -L'Archive Nationale Tunisienne, Série Historique, Boite 114, Dossier 348.

5 -Abn abī dīnār, Al-mu'ns, op.cit., p.201 .

6- Mantran, Histoire, op.cit., pp.61-62.

Nous concluons que les carnets des statistiques de cette catégorie des militaires, repartie par les aūḍāṯ des Janissaires de 1833, était d'origines et de tendances multiples. Il était possible de les classer en cinq catégories : les Anadolu Turcs, les Tunisiens locaux, les arabes, les Européens des Balkans, et les membres grecs. Les pourcentages de ces catégories de Janissaires n'étaient pas proportionnés. Les membres Anadolu comptaient 3481 soldats. Les locaux étaient 647, les Arabes étaient 1386. Le nombre des Européens des Balkans était estimé à 498. Les Grecs ont atteint le nombre de 850 militaires. Cette variété ethnique et géographique met en relief une disproportion statistique des militaires Hanafites dans la régence de Tunis au cours des années soixante du XIX^{ème} Siècle. C'est ce que montre le diagramme suivant :

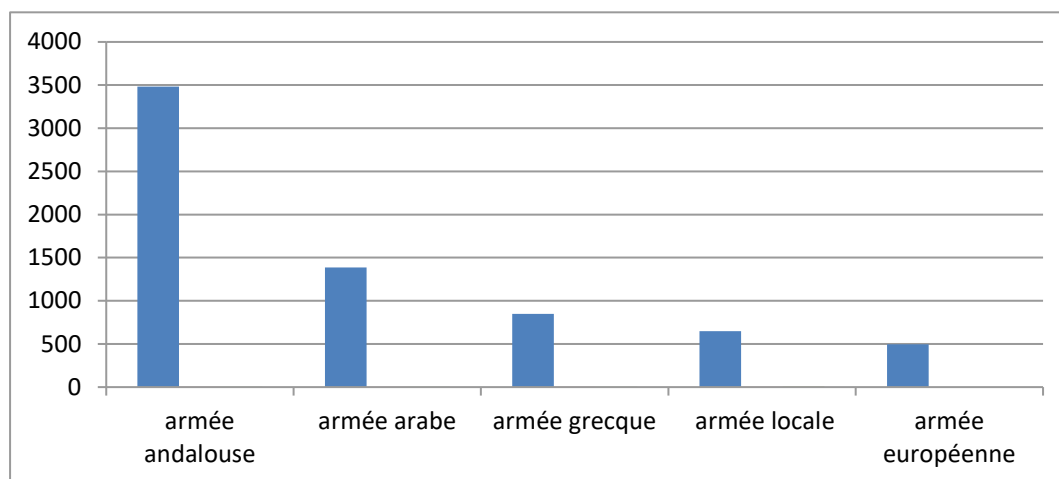


Tableau : Statut des militaires Grecs dans le bataillon Hanafite 1.

L'étude du diagramme permet de déduire la supériorité des membres 45 Anadolus par rapport aux autres catégories militaires. En nous référant aux ressources qui traitaient de l'armée Janissaire, nous remarquons une cohérence avec notre étude. La majorité des membres sont Les membres Anadolus. Robert Mantran², historien français, précise que l'extradition de ces membres se faisait le plus souvent des régions du nord et de l'ouest de l'Anadolu. Les militaires Grecs, de leur côté s'inscrivaient dans l'armée Janissaire. Considérés comme volontaires de l'Est, «ṭā'if al-mašārqa³» (comme les a nommés l'historien tunisien

1 -Archive Nationale Tunisienne, Registre n°.3054.

2- Aḥmd Qāsm, Aūḍā' iālī tūns al-ṭmānī' li ḍū' ftāwy ibn 'zūm, al-ḡām' al-tūnsī, aṭrūḥ' al-dktūrāh, klī' al-'ādāb wāl'lūm al-insānī, 1982, p.86.

3 -Abn abī dīnār, Al-mu'ns, op.cit., p. 201.

Ibnu Abī Dīnār), étaient amenés des Îles Grecques de plusieurs façons. Ils étaient davantage des guerriers ¹.

Il nous incombe de préciser que notre recours à un registre qui remonte aux années trente du XIX^{ème} Siècle dépend des documents que les archives nationales ont fourni. Notre but principal avec cette recherche des noms des aūḍāts de l'office militaire, est de rendre compte de l'importance des ressources humaines stratégiques centrées sur les militaires grecs, leur nombre et leurs origines géographiques.

3-2- Etude des origines géographiques des militaires grecs et de leurs noms de familles pendant le XIX^{ème} Siècle:

Nous entamons dans ce qui va suivre les origines géographiques des membres grecs dans l'armée ottomane à la Régence de Tunis durant le XIX^{ème} siècle que «nos ancêtres ont extradés de leurs pays et dont la jeunesse fut consumée dans le service militaire²» .

Nous allons utiliser la démographie historique et nous concentrer sur les démarches de l'analyse statistique pour étudier la masse et la structure des unités humaines ³ du bataillon grec et sa disposition géographique durant les années trente du XIX^{ème} siècle ⁴.

En consultant la liste de la statistique du registre de l'office des soldats Hanafites de l'année 1833⁵ , on constate les origines géographiques des aūḍāts. Les noms attribués à ces chambres étaient des noms originaires des Îles grecques. Nous citons dans ce contexte «La Cannée» , une ville de l'île Crète en Grèce et «Thessalonique» une ville du sud de la Grèce. D'autres aūḍāts ont des noms originaires de Rhodes, Syros et de Chypre, une île située à l'Est de la Méditerranée⁶. L'effectif des soldats Hanafites dans ces aūḍāts montait en somme à 850 membres⁷.

1 -ilmāz aūztūnā, tāriḥ al-dūlṭ al-ʿtmānīṭ, trḡmṭ ʿdnān mḥmūd slmān, trkīā- iṣṭnbūl, 1988 mrḡṭ ūtnqīḥ mḥmūd al-ʿanṣārī, mnšūrāt fiṣl lltmwyl, tome1, p.18.

2 -Aḥmd ibn abī al-ḍiāf, Itḥāf, tome 4, op.cit., p.210.

3- Jean-Bourgeois Pichat, La Démographie, Gllimard, Paris 1971, p.150.

4 -L'Archive Nationale Tunisienne, Registre n° 3054.

5 -Idem

6 -Le corsaire Dermech Quarbosli avait du commerce avec Haj Younes bn Younes en 1804-1805.

7- L'Archive Nationale Tunisienne, Registre n° 3054.

Dans ce cadre, nous avons préparé un diagramme qui précise la répartition des militaires Grecs suivant leurs origines géographiques de l'année 1833.

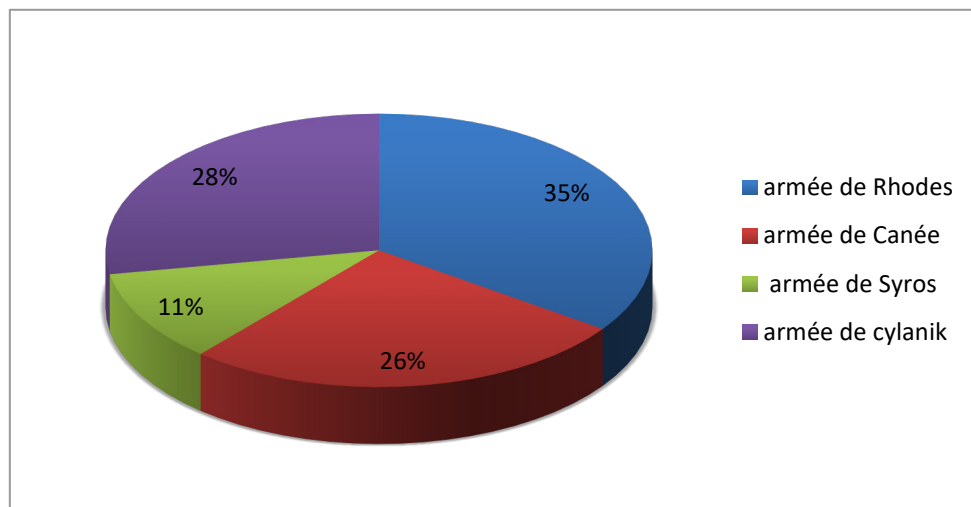


Figure : Répartition des soldats Grecs à la base de leurs origines géographiques en 1833.

Nous constatons dans cette structure que la plupart des membres dans une seule légion militaire étaient originaires d'abord de Rhodes, 300 recrues², puis de Thessalonique, 240 membres, ensuite de La Canée 229 soldats, et enfin 94 membres de Syros.

En nous référant aux registres de statistique du bataillon Hanafite³, nous avons surtout fait attention que la plupart des militaires grecs conscrits dans l'armée ottomane étaient des îles de Rhodes et de Crète. L'unité de Rhodes comptait des membres venus de villes tunisiennes comme la Mahdia et Kélibia et de villes turques comme Kutahya, et de villes algériennes comme Entab.

Il reste à souligner que des militaires ottomans portaient fréquemment des surnoms référant à des îles grecques : Bakīr Ismā'īl Rūdūsī⁴ (de Rhodes), kinān ibrahīm krīt⁵ (de Crète), et dīwān bākīr 'alī sīrūzlī⁶ (de Syros).

Les Grecs avaient fondé des relations commerciales avec la régence de Tunis tout au long des temps modernes. Les échanges de la Province Tunisienne avec l'Île de Crète étaient

1 -Ibid.

2 -Ibid.

3- Idem, Registre n°.3071 .

4 -L'Archive Nationale Tunisienne, Registre n°.3033 .

5 -La ville turque de Kanya.

6- L'Archive Nationale Tunisienne, Registre N° .3071.

florissants, surtout dans l’approvisionnement du pays des produits de teinture nécessaires à la fabrication des šāšīāṭ. La fréquence des échanges commerciaux entre les Îles Grecques et la Régence de Tunis a contribué à la nomination d’un délégué responsable des intérêts des commerçants tunisiens. Les commerçants tunisiens avaient des échanges avec les commerçants de l’île grecque de Rhodes. Parmi les noms venus de cette Île nous citons : muḥamwad rūdūsī, qui avait du commerce avec Hadj Mustapha le Kāhīāṭ de Bizerte en 1794, Aziz rūdūsī avec Rjeb Bn Ayed en 1795. Le pirate Ahmed rūdūsī avait s’est lié des intérêts commerciaux avec Mohamed Kāhīāṭ en 1816. Nous avons enregistré l’existence des liens commerciaux de Mimīš rūdūsī avec, d’un côté, Mohamed Ayachi en 1802, et d’un autre côté avec Hadj aḥmad bāš ḥānbah en 1803-1804¹.

Malgré la présence en grand nombre des militaires Hanafites collagènes, il est légitime de croire que le recrutement des soldats orientaux a engendré beaucoup de perturbation et de conflits sanguinaires contre les responsables locaux et la population civile, surtout pendant les périodes qui ont précédé l’ère des Husaynides. Le pouvoir a fini par se passer du Bataillon Hanafite presque complètement. Il a été remplacé par des membres originaires des régences Arabes , Maghrébines et Orientales. Les Beys Husaynides étaient convaincus que l’espace tunisien avait besoin de membres venant de régions similaires et partageant des traditions compatibles pour créer une atmosphère moins tendue et dans le but d’assurer la collaboration de l’élément militaire avec le civil.

L’étude ethnique des militaires Hanafites permet de conclure qu’ils sont pour la plupart originaires de la rive Nord-Est de la Méditerranée. Ils viennent des villes turques d’Anadolu, de la Grèce et ses îles et de la Presqu’île Italienne. Ceci correspond avec les racines des Janissaires et des Mamluks des années soixante-dix du XVI^{ème} Siècle à leur arrivée à la Régence de Tunis². Il semble que les régions d’où sont venus ces membres sont des zones défavorisées avec des conditions de vie difficiles.

1- Pierre Grandchamp, Documents relatifs aux corsaires Tunisiens (2 Octobre 1777- 4 Mai 1782), Imprimerie générale J.Barlier, Tunis 1925, pp. 42.42.

2- Pierre Dan, Histoire de Barbarie, op.cit., pp.50-51 et pp.270-271.



Carte: Lieux d'extradition des militaires Grecs 1.

4–Conclusion:

Nous concluons que l'office de l'armée Hanafite a connu plusieurs mutations au niveau de la structure du système militaire des Turcs Ottomans à l'ère Husaynide. Nous évoquons notamment la première moitié du XIX^e siècle. L'essence de l'armée a changé depuis l'arrivée de l'armée des Janissaires au XVI^e siècle et dans les moments suivants de l'Histoire Moderne. La plupart des membres Hanafites étaient d'origines Turque, méditerranéenne, européenne et grecque. Le pouvoir Husaynide a préféré recruter le membre turc, qui était, dans des périodes précédentes, minoritaires dans l'armée. Sa place était occupée par les membres Balkans, grecs et européens. Ces ethnies mettaient la main sur le système militaire entier, des grands officiers aux soldats subalternes.

1- Kātb Glibī, Ṭḥf al-kbār fi asfār al-bḥār, qstntniṭ, dār al-ṭbāʿ al-m'mūrṭ, p.122.

Annexes:

١٩٨	١٩٧	١٩٦	١٩٥	١٩٤	١٩٣	١٩٢	١٩١	١٩٠	١٨٩	١٨٨	١٨٧	١٨٦	١٨٥	١٨٤	١٨٣	١٨٢	١٨١	١٨٠	١٧٩	١٧٨	١٧٧	١٧٦	١٧٥	١٧٤	١٧٣	١٧٢	١٧١	١٧٠	١٦٩	١٦٨	١٦٧	١٦٦	١٦٥	١٦٤	١٦٣	١٦٢	١٦١	١٦٠	١٥٩	١٥٨	١٥٧	١٥٦	١٥٥	١٥٤	١٥٣	١٥٢	١٥١	١٥٠	١٤٩	١٤٨	١٤٧	١٤٦	١٤٥	١٤٤	١٤٣	١٤٢	١٤١	١٤٠	١٣٩	١٣٨	١٣٧	١٣٦	١٣٥	١٣٤	١٣٣	١٣٢	١٣١	١٣٠	١٢٩	١٢٨	١٢٧	١٢٦	١٢٥	١٢٤	١٢٣	١٢٢	١٢١	١٢٠	١١٩	١١٨	١١٧	١١٦	١١٥	١١٤	١١٣	١١٢	١١١	١١٠	١٠٩	١٠٨	١٠٧	١٠٦	١٠٥	١٠٤	١٠٣	١٠٢	١٠١	١٠٠	٩٩	٩٨	٩٧	٩٦	٩٥	٩٤	٩٣	٩٢	٩١	٩٠	٨٩	٨٨	٨٧	٨٦	٨٥	٨٤	٨٣	٨٢	٨١	٨٠	٧٩	٧٨	٧٧	٧٦	٧٥	٧٤	٧٣	٧٢	٧١	٧٠	٦٩	٦٨	٦٧	٦٦	٦٥	٦٤	٦٣	٦٢	٦١	٦٠	٥٩	٥٨	٥٧	٥٦	٥٥	٥٤	٥٣	٥٢	٥١	٥٠	٤٩	٤٨	٤٧	٤٦	٤٥	٤٤	٤٣	٤٢	٤١	٤٠	٣٩	٣٨	٣٧	٣٦	٣٥	٣٤	٣٣	٣٢	٣١	٣٠	٢٩	٢٨	٢٧	٢٦	٢٥	٢٤	٢٣	٢٢	٢١	٢٠	١٩	١٨	١٧	١٦	١٥	١٤	١٣	١٢	١١	١٠	٩	٨	٧	٦	٥	٤	٣	٢	١	٠
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

١١٧	١١٦	١١٥	١١٤	١١٣	١١٢	١١١	١١٠	١٠٩	١٠٨	١٠٧	١٠٦	١٠٥	١٠٤	١٠٣	١٠٢	١٠١	١٠٠	٩٩	٩٨	٩٧	٩٦	٩٥	٩٤	٩٣	٩٢	٩١	٩٠	٨٩	٨٨	٨٧	٨٦	٨٥	٨٤	٨٣	٨٢	٨١	٨٠	٧٩	٧٨	٧٧	٧٦	٧٥	٧٤	٧٣	٧٢	٧١	٧٠	٦٩	٦٨	٦٧	٦٦	٦٥	٦٤	٦٣	٦٢	٦١	٦٠	٥٩	٥٨	٥٧	٥٦	٥٥	٥٤	٥٣	٥٢	٥١	٥٠	٤٩	٤٨	٤٧	٤٦	٤٥	٤٤	٤٣	٤٢	٤١	٤٠	٣٩	٣٨	٣٧	٣٦	٣٥	٣٤	٣٣	٣٢	٣١	٣٠	٢٩	٢٨	٢٧	٢٦	٢٥	٢٤	٢٣	٢٢	٢١	٢٠	١٩	١٨	١٧	١٦	١٥	١٤	١٣	١٢	١١	١٠	٩	٨	٧	٦	٥	٤	٣	٢	١	٠
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Source: L'archive nationale Tunisienne. Registre N° 3054

١٥٥	١٥٤	١٥٣	١٥٢	١٥١	١٥٠	١٤٩	١٤٨	١٤٧	١٤٦	١٤٥	١٤٤	١٤٣	١٤٢	١٤١	١٤٠	١٣٩	١٣٨	١٣٧	١٣٦	١٣٥	١٣٤	١٣٣	١٣٢	١٣١	١٣٠	١٢٩	١٢٨	١٢٧	١٢٦	١٢٥	١٢٤	١٢٣	١٢٢	١٢١	١٢٠	١١٩	١١٨	١١٧	١١٦	١١٥	١١٤	١١٣	١١٢	١١١	١١٠	١٠٩	١٠٨	١٠٧	١٠٦	١٠٥	١٠٤	١٠٣	١٠٢	١٠١	١٠٠	٩٩	٩٨	٩٧	٩٦	٩٥	٩٤	٩٣	٩٢	٩١	٩٠	٨٩	٨٨	٨٧	٨٦	٨٥	٨٤	٨٣	٨٢	٨١	٨٠	٧٩	٧٨	٧٧	٧٦	٧٥	٧٤	٧٣	٧٢	٧١	٧٠	٦٩	٦٨	٦٧	٦٦	٦٥	٦٤	٦٣	٦٢	٦١	٦٠	٥٩	٥٨	٥٧	٥٦	٥٥	٥٤	٥٣	٥٢	٥١	٥٠	٤٩	٤٨	٤٧	٤٦	٤٥	٤٤	٤٣	٤٢	٤١	٤٠	٣٩	٣٨	٣٧	٣٦	٣٥	٣٤	٣٣	٣٢	٣١	٣٠	٢٩	٢٨	٢٧	٢٦	٢٥	٢٤	٢٣	٢٢	٢١	٢٠	١٩	١٨	١٧	١٦	١٥	١٤	١٣	١٢	١١	١٠	٩	٨	٧	٦	٥	٤	٣	٢	١	٠
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Source: L'archive nationale Tunisienne

Registre n° 3054

١٠٠	١٠١	١٠٢	١٠٣	١٠٤	١٠٥	١٠٦	١٠٧	١٠٨	١٠٩	١١٠	١١١	١١٢	١١٣	١١٤	١١٥	١١٦	١١٧	١١٨	١١٩	١٢٠	١٢١	١٢٢	١٢٣	١٢٤	١٢٥	١٢٦	١٢٧	١٢٨	١٢٩	١٣٠	١٣١	١٣٢	١٣٣	١٣٤	١٣٥	١٣٦	١٣٧	١٣٨	١٣٩	١٤٠	١٤١	١٤٢	١٤٣	١٤٤	١٤٥	١٤٦	١٤٧	١٤٨	١٤٩	١٥٠	١٥١	١٥٢	١٥٣	١٥٤	١٥٥	١٥٦	١٥٧	١٥٨	١٥٩	١٦٠	١٦١	١٦٢	١٦٣	١٦٤	١٦٥	١٦٦	١٦٧	١٦٨	١٦٩	١٧٠	١٧١	١٧٢	١٧٣	١٧٤	١٧٥	١٧٦	١٧٧	١٧٨	١٧٩	١٨٠	١٨١	١٨٢	١٨٣	١٨٤	١٨٥	١٨٦	١٨٧	١٨٨	١٨٩	١٩٠	١٩١	١٩٢	١٩٣	١٩٤	١٩٥	١٩٦	١٩٧	١٩٨	١٩٩	٢٠٠
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Source: L'archive nationale Tunisienne.

Registre n° 3303